

Colloque : " La Blockchain : big-bang de la relation contractuelle "

Organisé par l'Institut de Droit et d'Économie des Affaires et le Centre de Droit de l'Entreprise



A v a n t - p r o p o s

L'algorithme et le big-data engendrent des bouleversements considérables sur la relation contractuelle, le droit et, par conséquent, l'avenir immédiat des professions juridiques et judiciaires.

Le 05 octobre 2017, l'Institut de Droit et d'Economie des Affaires organise un premier colloque intitulé « blockchain : big-bang de la relation contractuelle ». Il sera suivi en 2018 d'un second colloque relatif à la Justice prédictive.

La blockchain, nous oblige à penser différemment le contrat, avec l'apparition des smart-contracts, le transfert des titres de propriété, l'élaboration des cadastres par exemple. La désintermédiation que permet la blockchain remet en cause l'exercice professionnel et peut-être même l'existence des professions telles que les notaires, huissiers, greffiers, avocats, assureurs et banquiers.

Il n'est pas une profession, un secteur économique, qui ne réfléchisse pas, dès aujourd'hui, aux conséquences de la blockchain sur son modèle économique.

Programme

08 h 45 Accueil des participants
09 h 00 Mot d'accueil par le Doyen de la Faculté de droit Hervé de Gaudemar
09 h 15 Ouverture du colloque, **Franck Marmoz**, Maître de conférences HDR, Directeur de l'IDEA, Université Jean Moulin Lyon 3

Matinée : comprendre la blockchain

09 h 30 La notion de blockchain pour les nuls, **Richard Baron**, Maître de conférences, Université Jean Monnet – Saint-Etienne
10 h 00 Un exemple de blockchain à la frontière du droit et de l'économie : le bitcoin, **Nicolas Barbaroux**, Maître de conférences, Université Jean Monnet - Saint Etienne
10 h 30 Débat
10 h 45 Pause
11h 00 Aspects juridiques de la blockchain, **Hervé Croze**, Professeur Université Jean Moulin, Lyon 3

11 h 30 Quelle régulation internationale ? **Edouard Treppoz**, Professeur Université Jean Moulin Lyon3
1 2 h 0 0 D é b a t

12 h 30 *pause déjeuner – cocktail déjeuner*

Après-midi : mesurer les conséquences de la blockchain

14 h 00 Le secteur bancaire et la blockchain, **Marina Teller**, Professeure de droit, Université Nice Sophia Antipolis ;
Caroline Lequesne, Maître de conférences, Université Nice Sophia Antipolis

14 h 45 Le secteur des assurances et la blockchain, **Jérôme Balmes**, Directeur du digital à la Fédération Française des
A s s u r a n c e s

1 5 h 1 5 D é b a t

1 5 h 3 0 P a u s e

15 h 45 La révolution attendue de la blockchain pour la pratique du droit, **Julien Martinet**, Avocat au Barreau de Paris,
C a b i n e t J e a n t e t

16 h 15 Les périls attendus de la blockchain pour les professions du droit, **Yves Bismuth**, Avocat au Barreau de Lyon,
Chargé d'enseignements à l'université Paris-Est Créteil

1 6 h 4 5 D é b a t

17 h 00 Clôture

Document(s) à télécharger

[Programme](#)

(PDF, 454 Ko)

[Bulletin d'inscription](#)

(PDF, 211 Ko)

Mise à jour : 14 décembre 2017